

## SOCIÉTÉ D'EXPLORATIONS COLONIALES

Création de la [Compagnie commerciale française](#), Paris

### AVIS AUX ACTIONNAIRES (*Le Droit*, 18 mai 1899)

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Ekela-Sangha, société anonyme en formation au capital de 700,000 francs, ayant son siège provisoire, à Paris, 42, rue Boileau, dont les statuts ont été déposés à M<sup>e</sup> Édouard Lefebvre, notaire à Paris, le 10 mai 1899, sont convoqués en deuxième assemblée générale constitutive pour le jeudi 25 mai présent mois, à trois heures de l'après-midi, à la [Compagnie d'explorations coloniales, 4, rue Le-Peletier, à Paris](#), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport des commissaires désignés par la première assemblée générale constitutive ;
- 2° Modification de l'article 6 des statuts, en ce qui concerne les délimitations de la concession ;
- 3° Approbation définitive des statuts avec ou sans autres modifications ;
- 4° Nomination des administrateurs; fixation de la valeur des jetons de présence ;
- 5° Nomination du commissaire et du commissaire suppléant chargés de la vérification des comptes ; fixation de leur rémunération ;
- 6° Constatation de la constitution définitive de la Société.

Le fondateur,  
GAZENDEL.

---

#### Constitution Société d'explorations coloniales (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 septembre 1899)

Suivant acte sous signature privée en date à Paris du 11 février 1899, dont un des originaux a été déposé à M<sup>e</sup> Paul Dupuy, notaire à Paris, le 13 du même mois ; M. George-Étienne Bourdon <sup>1</sup>, vice-président de la société des Établissements Hutchinson, ancien magistrat, officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 72, a établi les statuts d'une société anonyme, dont il est extrait ce qui suit :

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme dans les termes des lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893, sous la dénomination de : Société d'explorations coloniales.

La société a pour objet toutes études pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer, la réalisation de toute acquisition de territoires, la prise de possession de

---

<sup>1</sup> Georges-Étienne Bourdon : né le 22 juin 1839, Paris, X<sup>e</sup>. Ancien magistrat, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés, fondateur et vice-président des Éts Hutchinson (1898), administrateur du Comptoir des produits coloniaux, d'Anvers, de la Kadei-Sangha, des Messageries fluviales du Congo...

toutes propriétés, les études accessoires nécessaires au point de vue agricole, commercial et industriel ; toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières, qui seront jugées utiles à la mise en valeur de ses propriétés, l'achat et la vente de tous produits de pays coloniaux, quelle qu'en soit l'origine, l'importation de marchandises, l'étude, la construction, l'exploitation de toutes voies de communication, la rétrocession de toutes acquisitions, concessions, ligues de chemin de fer, etc., la construction de toutes usines, etc., la formation de toutes sociétés et associations en participation, la souscription de toutes actions ou parts dans d'autres sociétés, la fusion avec d'autres sociétés par voies d'apports ou autrement.

Le siège de la société est à Paris, rue Le-Peletier, 4.

La durée de la société est fixée à cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Le fonds social est fixé à la somme de 1 million, divisée en 2.000 actions de 500 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. Il est créé 2.000 parts de fondateur qui seront à la disposition du conseil d'administration pour être distribuées, ainsi qu'il avisera, au mieux des intérêts de la société et avec lesquelles il pourra, au besoin, payer telle acquisition réalisée au profit de la société.

Sur les bénéfices nets annuels il est prélevé : 1° 5 % au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; 2° La somme nécessaire pour fournir aux actions 5 % des sommes dont elles sont libérées ; 3° 10 % attribués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs, suivant leur décision. Le surplus des bénéfices sera divisé en deux parts : 50 % appartiendront aux actions et 50 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : M. George-Étienne Bourdon, fondateur ; M. Léon Lefebvre, industriel, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, 6 ; M. Henri Glorieux, industriel, demeurant à Roubaix, rue Charles-Quint, 44 ; et M. Alexis Mols <sup>2</sup>, industriel, demeurant à Anvers (Belgique), avenue Van-Eyck, n° 18. — *Affiches parisiennes*, 6 mars 1899.

---

NOUVELLES COLONIALES  
Retour de l'explorateur Lesieur  
(*La Petite Gironde*, 16 mai 1901)

M. Albert Lesieur, directeur de la Société d'explorations coloniales, est parti, il y a deux ans, pour une exploration commerciale et géographique sur la partie du contesté espagnol au Congo français. Depuis près de dix mois, le gouvernement, pas plus que la famille, n'avaient reçu de nouvelles de l'explorateur. Une dépêche reçue ces jours derniers annonce que M. Lesieur s'est embarqué le 30 avril à Libreville, à bord de la *Ville-de-Maceio*, qui est attendue à Bordeaux vers le 23 courant.

---

(*Le Journal*, 28 juillet 1901)

Les actionnaires de la Société d'explorations coloniales, réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, 4, rue Le-Peletier à Paris, le mercredi 24 juillet 1901, ont décidé qu'en raison des négociations engagées avec le gouvernement pour la

---

<sup>2</sup> Alexis Mols (1853-1923), négociant à Anvers. Administrateur de deux douzaines de sociétés dont une dizaine en France, en AEF, en AOF et en Indo-Chine.

concession définitive des territoires acquis par la société, il n'y avait pas lieu de se prononcer à ce jour sur les questions inscrites à l'ordre du jour,

Et qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire aurait lieu avant le 30 septembre prochain.

---

RENNES  
DEUX CONFÉRENCES INTÉRESSANTES  
(*L'Ouest-Éclair*, 7 février 1902)

Deux conférences très intéressantes auront lieu sous les auspices de la Société des anciens élèves de l'Université de Rennes, la première par M. Henry Michel, professeur à la Sorbonne, qui a pris pour objet de sa conférence : Quinet et Michelet au Collège de France. — L'appel à la démocratie, 1843-1846. Cette conférence aura lieu le dimanche 9 février, à trois heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de droit.

La seconde, organisée avec le concours de la Société de photographie, sera faite par le R. P. Trilles, missionnaire de la congrégation du Saint-Esprit, sur *L'Exploration des régions inconnues du Nord du Congo français*. En 1899, une expédition française était organisée, par la Société d'explorations coloniales, dans le but de reconnaître la partie Nord du Congo français, avec mission de s'aboucher avec les chefs de tribus, de leur faire accepter l'autorité de la France et de leur faire prendre l'engagement de ne livrer à aucun étranger une partie quelconque de leur territoire.

La mission, dirigée par M. Lesieur, ancien fonctionnaire colonial, se composait des PP. Trilles et Tanguy, missionnaires ; de M. Forêt, ancien administrateur colonial ; de 120 Sénégalais et de 250 porteurs indigènes. Les PP. Trilles et Tanguy, qui parlaient les langues du pays, devaient servir d'interprètes et contresigner les traités.

Leur choix avait été agréé par M. le ministre des colonies.

Le P. Trilles a levé la carte des pays parcourus et relevé de nombreux renseignements intéressant la faune, la flore, les mœurs et les coutumes des populations.

L'expédition, partie au mois de novembre 1899, se terminait en mai 1901, après 16 mois de voyage, de périls et de privations. Elle avait obtenu un succès complet dans l'œuvre qui lui était confiée.

Cette conférence, d'un intérêt palpitant, aura lieu le 24 février, dans la Salle des fêtes du Lycée.

---

Société de géographie de Saint-Quentin  
(*Journal de la ville de Saint-Quentin*, 25 février 1902)

Vendredi prochain 28 février courant, à 8 heures et 1/2 du soir, dans la salle des Audiences des Tribunaux, rue des Canoniers, M. Albert Lesieur, ancien administrateur colonial, directeur de la Société d'explorations coloniales, viendra donner une conférence avec de nombreuses projections sur la mission dont il a été chargé de 1899 à 1901 dans la partie nord du Congo français, contestée par l'Espagne, sous ce titre : *Le Contesté franco-espagnol. Sa valeur ; ses populations ; leurs mœurs ; leurs coutumes*. Cette conférence sera un complément à celle du 14 février courant donnée par M. Bourdarie.

Nota. — Pour se réserver des places, s'adresser au concierge du Palais.

---

CHRONIQUE DES MISSIONS  
Au Congo français.  
MÉRITE AGRICOLE ET PALMES ACADÉMIQUES  
VOYAGE AU PAYS FANG  
(*L'Univers*, 9 juin 1904)

Par arrêté du ministre de l'agriculture, rendu sur la proposition de celui des colonies, un missionnaire du Gabon, membre de la congrégation du Saint-Esprit, le R. P. Théophile Klaine, a été récemment décoré de la croix de chevalier du mérite agricole. Le Père Klaine est à Sainte-Marie-de-Libreville depuis l'année 1865. Durant sa longue carrière, il a fait connaître un grand nombre de plantes utiles qui, grâce à lui, ont été introduites au Congo français.

Le Père Trilles, de la même société, vient, de son côté, de recevoir, sur la demande de M. Guynet, délégué au Congo français, les palmes académiques. Cette distinction lui a été donnée pour les travaux géographiques qu'il a communiqués au ministère à la suite de son exploration avec le Père Tanguy, dans le nord du Congo français. Le Père Trilles est supérieur du poste de mission de Njolé, au Gabon.

\*  
\* \* \*

On sait que le pays désigné sous le nom de Congo français est une vaste région qui a 1.400.000 kilomètres carrés environ, pour prendre le chiffre le plus bas, par conséquent le moins susceptible d'être taxé d'exagération, et qui renferme une population que l'on estime être de 10 à 20 millions, c'est-à-dire dont on ignore la quantité. Une grande partie du Congo français est inconnue. Dans ce Congo, vers la fin du dernier siècle, se trouvait un territoire contesté entre la France et l'Espagne, sur la côte nord, c'est-à-dire sur cette portion du pays que l'on désigne depuis longtemps sous le nom de Gabon.

Un ancien agent de l'Ouest-africain ayant acquis de nombreux terrains dans le Contesté, et fait signer aux chefs principaux de la côte des traités enregistrés à Libreville et à Paris, par lesquels ils reconnaissaient l'autorité de la France, organisa une Société d'explorations coloniales qui reçut mission d'explorer plusieurs centaines de mille kilomètres carrés, d'y tracer des routes, établir des postes, etc., reconnaître une région inexplorée et s'y établir. Tous les traités devaient être contresignés par deux témoins français, gens honorables, connaissant la langue du pays, et non rétribués. Force fut, dès lors, d'adjoindre à l'expédition deux missionnaires, car seuls ils pouvaient remplir les conditions exigées ; le Père Trilles, auquel plus tard on adjoignit le Père Tanguy, fut désigné.

L'expédition partit de Libreville en août 1899 et y rentra en avril 1901. Ce fut une course dans l'inconnu. On pensait que les Bosyebas, les Bakotas et les Fang, tous de race Bantou, se partageaient le territoire ; en réalité on ne rencontra guère que des Fang. Le récit du Père Trilles est rempli de renseignements du plus haut intérêt. Il a été publié par les Missions catholiques, écrit dans une langue vive, alerte, imagée.

---

1905 : CESSION DE SA CONCESSION À LA [N'GOKO-SANGHA](#)

LA N'GOKO-SANGHA

---

CE QUE C'EST QUE L'AFFAIRE DE LA N'GOKO'SANGHA JUSQU'EN 1905

---

## LES CONCESSIONS CONGOLAISES

par Ch . Paix-Séailles

(*L'Aurore*, 13 mars 1912)

.....  
Au début de l'année [1905], la N'Goko-Sangha fit connaître officiellement au ministre des colonies qu'elle accepterait volontiers une compensation territoriale. Et elle indiqua qu'elle s'était entendue avec la Société d'exploitations [*sic* : *explorations*] coloniales, dirigée par M. Fondère pour lui racheter, moyennant 325.000 francs des territoires que cette société détenait alors sans aucun titre d'ailleurs, dans la partie nord du Gabon. C'est ce territoire dont l'étendue est évaluée à trois millions d'hectares environ qui constitue la partie du Gabon que la France a cédée à l'Allemagne par le traité du 4 novembre 1911 (de la frontière sud de la Guinée espagnole jusqu'à Ouessou) et c'est elle aussi qui faisait l'objet du fameux consortium franco-allemand dont on a tant parlé.

Avant d'être occupée par la Société d'explorations coloniales, ce territoire avait été réservé par la facilité ou l'ignorance, d'un ministre « à la petite colonisation » (*sic*). M. Clémentel estima sans doute que la petite colonisation ne perdrait rien en l'occurrence, et qu'il pouvait y avoir pour l'État une certaine responsabilité dans l'erreur commise lors de la création des concessions. Toujours est-il qu'il accepta la combinaison proposée, et s'engagea même à ne pas réclamer de redevance pendant dix ans pour la nouvelle concession. Il stipula toutefois, afin de ne pas créer de précédent, que c'était à titre gracieux, et exigea que la Compagnie se désistât préalablement de toute procédure.

Le 3 février 1905, la N'Goko-Sangha fit parvenir son désistement à son avocat et, le 13 mars, les décrets furent signés. M. Clémentel pensait peut-être qu'il avait mis fin par cet arrangement amiable à l'affaire de la N'Goko-Sangha. Elle ne faisait que commencer.

---

### NOS INTERVIEWS

---

#### LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE DU CONGO

---

#### IMPORTANTES DÉCLARATIONS DU PÈRE TRILLES

par Robert Duval

(*L'Univers*, 23 mars 1907)

[...] Ayant appris le court passage à Paris du Père Trilles qui fit partie de la première mission chargée de dresser la carte de délimitation de la frontière franco-allemande au Congo, nous avons eu la bonne fortune de le rencontrer à la gare du Nord, au moment même où il prenait l'express pour Bruxelles et voici textuellement les déclarations qu'il nous a faites :

— [...] J'avoue comprendre assez mal le bruit qui vient d'être fait autour de la mission Cottés-Foerster : la précédente mission Le Sueur [*sic* : *Lesieur*] et Foret, dont je faisais partie, avait déjà dressé le relevé de la carte. Ce relevé est actuellement au ministère des colonies. Je l'ai fait précéder de quelques impressions et de la publication de certains documents sous ce titre : *Mille lieues dans l'Inconnu*.

D'ailleurs, la Société d'explorations coloniales avait lancé une expédition pour conquérir tout le pays. Mais lorsque toute une partie du Congo français fut, aux termes mêmes du projet Decrais, concédée à l'Espagne, notre marche en avant s'arrêta. Nous avons cédé du même coup tous les fleuves, ces grandes routes commerciales naturelles

qui assuraient la prospérité du Congo français ! Désormais, les voies de communication destinées à faciliter de plus en plus notre expansion coloniale sont aux mains des Espagnols, ou, pour mieux dire, des Allemands. Et ce n'est pas les forces de police ni la création de nouveaux emplois d'administration civils qui changeront quoi que ce soit à ce déplorable état de choses. [...]

Société d'explorations coloniales  
Réduction du capital  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1911)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 27 janvier 1911, le capital social est réduit de 1 million de francs à 500.000 fr. par la renonciation pure et simple de l'appel du 4<sup>e</sup> quart et le remboursement du 3<sup>e</sup> quart. Par suite, le capital actuel de 500.000 fr. se trouve divisé en 2.000 actions de 250 fr. entièrement libérées. — *Affiches Parisiennes*, 27 février 1911.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ D'EXPLORATIONS COLONIALES  
Société anonyme au capital social de ~~1.000.000~~ 500.000 de fr.  
divisé en 2.000 actions de ~~500~~ 250 fr.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Paul Dupuy, notaire à Paris, le 13 février 1899  
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

Siège social à Paris

---

CERTIFICAT

~~TITRE PROVISOIRE D' ACTIONS NOMINATIVES DE CINQ CENTS~~  
DEUX CENT CINQUANTE FRANCS  
entièrement LIBÉRÉES DE CENT VINGT CINQ FRANCS

M. Raoul Nénard  
demeurant à Paris, 55, avenue Bugeaud  
est inscrit sur les registres de la société comme propriétaire de six cent vingt actions  
nominatives

Un administrateur (à gauche) : J. Weber

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1929

Imprimerie de Charles Skipper & East

---